



La Participation sur l'exercice 2009 = 0 €

Formule légale :

$$RSP = 1/2 (B - 5\% C) \times S/VA$$

$$Participation 2009 = - 944 524 €$$

L'Intéressement sur l'exercice 2009 : 0 €

L'accord d'intéressement 2007 à 2009 signé par les autres organisation syndicale prévoit un seuil de déclenchement de 2 % du résultat net avant impôt. Seuil de déclenchement : Résultat net comptable avant impôt > 2% CA soit 83 199 200 x 2 % = 1 663 984 €

Calcul du Résultat net comptable avant impôt hors SigMarun :

Pas d'intéressement car résultat inférieur à 2 % du CA. Résultat avant impôts hors coûts SigMaRun et y compris coût Lisa 697 705 €

Notre Récompense suite à la Migration informatique = 0 €

A la Question posée par la CGTR lors du CE du 20 avril 2010 :

Dans les économies Budgétaires du projet Sigma soit 745 924 €, Combien l'entreprise va-t-elle réserver pour récompenser les efforts consentis par les salariés pendant *plus de 18 mois de travail intense ayant permis au succès du projet Sigma ?*

La réponse de la Direction :

Il y a rien de prévu sur ce sujet ! ... Il n'y à pas d'économie car nous avons prévu une « contingence » ... La « contingence » s'utilise en cas de dérapage ... !

La majorité des Caisses Régionales ayant migré vers Sigma ont récompensé leurs salariés ! Et nous ?

La CGTR demande :

- Une véritable négociation pour l'intéressement et la Participation 2010 à 2012.

- Une récompense pour les 18 mois de travail ayant permis le succès de notre migration informatique

NOTRE DIRECTION A CLAIREMENT ADOPTER LE LANGUAGE DU 0 € POUR LES SALARIES !

Une chose est certaine d'après son discours il faut faire « DERAPER » la situation afin d'obtenir la "RECOMPENSE" à nos efforts ?

Allons nous vers un conflit ?

Nos revendications :

La Participation :

Formule dérogatoire soit une RSP =

$$1 \times (B - 5\% C) \times S/VA$$

+ Un abondement de 50 % sur le PEE

La Migration :

Une prime exceptionnelle de 1 000 € net pour tous

Comme Franck CAMMAS nous avons réussi, où est notre trophée ?

Pour prendre contact et se syndiquer à la CGTR Groupama un seul email : cgtrgroupama@laposte.net

L'Intéressement :

Nous revendiquons un accord simple et limpide pour tous et surtout sans seuil de déclenchement ! Pour nous 1 € de résultat doit permettre le reversement d'un intéressement.

Notre proposition est basé sur le niveau de productivité de l'entreprise (rapport entre le CA et le Résultat net avant impôt) et garder l'abondement de 50 % sur le PEE :

- Entre 0 et 2 % de productivité = Intéressement de 20 % du résultat Net avant impôt.
- Entre 2 et 4 % de productivité = Intéressement de 25 % du résultat Net avant impôt.
- Entre 4 et 6 % de productivité = Intéressement de 30 % du résultat Net avant impôt.
- Plus de 6 % de productivité = Intéressement de 35 % du résultat Net avant impôt.

A titre d'exemple un seuil de 2 % sur 80 millions de CA équivaut à un résultat net avant impôt de 1 600 000 € ! En dessous de cette somme 0 € d'intéressement pour les salariés !